



1^{er} CIAS de la nouvelle mandature : Pas de Directrice générale et beaucoup de travaux en perspective

Alors que le premier CIAS faisant suite aux élections professionnelles de décembre 2022, a été repoussé à cinq reprises, notamment parce que la nouvelle Directrice générale, Nathalie Colin, voulait être présente,

Alors que le conflit contre la réforme des retraites débuté en janvier perdure encore,

Alors que l'action sociale interministérielle est une nécessité absolue pour les personnels de la Fonction publique,

Ce premier CIAS s'est tout de même tenu en l'absence de la Directrice générale, appelée sous les ors de Matignon.

Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, et au renouvellement des membres du CIAS (Comité Interministériel de l'Action Sociale), Solidaires garde son siège de titulaire et ses deux sièges de suppléant·es.

Solidaires remercie René Dassonville qui présidait le CIAS pour les organisations syndicales, ainsi que Benoîte Mahieu, Christine Roussel et Michèle Blanchard, pour ces années au service de l'Action sociale au sein du CIAS, et souhaite la bienvenue à Marie-Claire Coujou, Valérie Redon et Emmanuelle Cathelinaud qui siègent pour ce nouveau mandat.

La tenue de ce premier CIAS, au-delà de lancer ses propres travaux, était essentielle pour l'ensemble des SRIAS qui va enfin pouvoir s'installer.

Avec la lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale, les organisations syndicales restent soudées dans un contexte de conflit social national. Les débats ont débuté et cela a commencé par une surprise à laquelle on ne s'attend pas à un tel niveau administratif : la méthode de calcul utilisée depuis plusieurs mandats au sein des SRIAS (Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale) pour déterminer le nombre de sièges n'était pas correcte ! Même si la DGAFP s'est montrée rassurante en indiquant qu'au final, il y aurait eu le même nombre de représentants, force est de constater que les textes n'étaient pas respectés.

Quand ces textes existaient... car autre « petite » surprise est apparue suite à la demande insistante des organisations syndicales : pour la SRIAS de Corse, il n'existe aucune base juridique permettant d'établir les sièges à l'issue des élections professionnelles ! Un arrêté doit être pris pour asseoir la désignation des représentants au sein de l'instance.

Vote du nouveau président et désignation des co-animateurs des CP (Commissions Permanentes)

Le nouveau président du CIAS est élu à l'unanimité, il s'agit de Michel Montoto, issu de la délégation de FO.

Ensuite les co-animateurs des cinq CP (Commissions Permanentes) sont désignés parmi les organisations syndicales représentatives :

- pour le logement : UNSA
- pour la restauration : CGT

- pour la famille - petite enfance : CFE-CGC
- pour le suivi des SRIAS : CFDT
- pour le budget : FSU

Étude du budget de l'Action sociale interministérielle 2023 :

Sans rentrer dans le détail de ce budget annuel, en voici les points saillants : si le budget est supérieur au précédent (149 M€ en LFI soit 4 M€ de plus), des opacités demeurent sur l'utilisation et le report des fonds de concours, tout comme un « effort » demandé à hauteur de 6 M€ pour financer l'installation de 200 IRA et alors qu'une mise en réserve est faite à hauteur de 5 M€.

L'Action sociale interministérielle est en sous-consommation depuis 10 ans (sauf en 2022), malgré les besoins criants pour les personnels, que ce soit en matière de logement, de restauration collective, de petite enfance, etc. Il est donc aberrant que le nombre de bénéficiaires demeure insuffisant.

Si la communication envers les personnels est essentielle et doit être améliorée, il sera nécessaire de travailler sur les critères d'attribution aux publics bénéficiaires de chaque prestation, en employant des ressources administratives et syndicales tout en sachant que le budget n'est pas ouvert et qu'il faudra prioriser. Autant dire que l'Action sociale interministérielle, telle qu'on la voudrait, à destination de toutes et tous, risque de ne pas être à la hauteur... à nous, représentantes et représentants du personnel, de nous battre pour faire en sorte qu'elle existe ! Et Solidaires se battra toujours !

La consommation totale du budget est déjà prévisible au 30 avril 2023. C'est une bonne chose que le budget soit consommé totalement, mais cela peut inquiéter également si des nouveaux besoins apparaissent d'ici la fin de l'année.

Les mesures actuelles restent insuffisantes. Dès lors, il conviendra d'envisager des améliorations :

- sur les prestations elles-mêmes en raison des conditions d'attribution (barèmes, nouvelles tranches, etc),
- mettre en place de nouvelles prestations,
- mais également en matière d'organisation avec une meilleure communication vers les agentes et les agents, davantage de collaboration entre les différents acteurs de l'Action sociale interministérielle, la désignation d'un·e vice-président·e dans chaque SRIAS, etc.

De plus, les mesures d'améliorations attendues doivent être structurelles et ne pas intervenir au coup par coup.

A noter pour les RIA (Restaurants Inter Administratifs) : le transfert en gestion du programme 148 (DGAFP) vers le programme 348 (Direction de l'Immobilier de l'État au sein du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique), dans le cadre de la création de cités administratives pour une meilleure intégration des crédits dans le cadre d'un marché unique (bureaux et RIA), fera l'objet d'un décret en cours de publication. Cette ligne budgétaire concernant les RIA va donc fortement évoluer. Il faudra être vigilant quant à l'utilisation de ces crédits et en assurer un suivi.

De nombreux points ont été évoqués au travers de ce budget, augurant de travaux urgents à mener au cours des prochaines commissions permanentes, comme les actions à destination des personnels retraités, celles et ceux en situation de handicap, le devenir des PIM, l'application de la TVA en matière de restauration, les réservations de logements et de berceaux...

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'ACTION SOCIALE DU 17 MAI 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES
FONCTION PUBLIQUE
FO, FSU, UNSA,CFDT, CGT, CFE-CGC, SOLIDAIRES

Madame la Directrice Générale,

Alors que les élections professionnelles au niveau FP ont eu lieu il y a près de 6 mois, nous sommes satisfaits que le CIAS puisse enfin s'installer. Nous souhaitons vivement que ce nouveau mandat ne subisse plus les multiples dysfonctionnements de la part de l'administration à différents niveaux.

Les membres des organisations syndicales du CIAS ont ainsi pu déplorer depuis décembre dernier :

- Les longues semaines qui se sont écoulées pour obtenir la répartition des sièges de l'instance, impactant de fait l'installation du CIAS et des SRIAS.
- Les erreurs dans la communication autour de cette répartition et les changements d'interprétation des textes par l'administration ainsi qu'autour de la répartition des sièges pour la SRIAS de Corse dont les textes d'application sont introuvables.
- L'impossibilité d'obtenir un planning de travail. Le guide de fonctionnement des SRIAS est en suspens depuis de très nombreux mois bien qu'il ait fait l'objet de nombreux échanges à différents niveaux.
- La difficulté manifeste à obtenir des informations budgétaires fiables et claires.

La période actuelle, comme le prouvent les nombreuses mobilisations sociales, touche fortement les personnels qui se retrouvent économiquement et socialement malmenés. L'ensemble des organisations syndicales du CIAS attendent de la DGAFP qu'elle soit à leur écoute pour faire progresser une action sociale interministérielle forte et efficace dans les enjeux d'attractivité de la Fonction publique et qui réponde aux attentes et besoins des agents.

Paris, le 17 mai 2023